



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2019, le projet de règlement no. 501-18 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Brosseau a été adopté.

Le règlement 501-18 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce dixième jour de janvier deux mille dix-neuf.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert

**Certificat de publication (règlement no. 501-18)**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 14h00 et 15h00 heures, le dixième jour de janvier deux mille dix-neuf..

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour de janvier deux mille dix-neuf.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert